



Jeudi 11 mai 2017
Université de Montréal – campus de Laval

AUDIENCE PUBLIQUE

Robert Dupuis

Le requérant demande de :

1. Augmenter la hauteur autorisée des bâtiments dans le secteur du métro Cartier à un maximum de 25 étages;
2. Revitaliser la porte d'entrée de Pont-Viau;
3. Réduire les normes minimales de stationnement près du métro Cartier.